

Pour une erreur de normes, le dragage du port du Crouesty à Arzon est stoppé

Publié le 14 février 2023 à 19h07 Modifié le 14 février 2023 à 19h08



Les barges pour récupération des sédiments doivent être aux normes côtières et non fluviales, à Arzon. (Myriam LE MOIGNE)

Les plaisanciers l’attendent depuis plusieurs années : le dragage du port du Crouesty à Arzon a commencé le 23 janvier. Mais il est à l’arrêt depuis une semaine : un problème de normes sur les équipements...

Le dragage au port du Crouesty à Arzon a commencé le 23 janvier. [Un important chantier](#). Mais après seulement deux semaines, il a été stoppé. Plus de pelle mécanique extrayant les vases, plus de camions sur les routes entre Arzon et Vannes. [La plateforme de valorisation des sédiments à Tohannic](#) est, elle, aussi à l’arrêt.

Les Affaires maritimes ont en effet constaté que les barges qui constituent le ponton de dragage ainsi que leur bateau-pousseur n’ont que l’agrément fluvial et non l’agrément côtier. Le chantier a donc été stoppé. « Il n’y avait pas de risques, mais il faut que l’entreprise qui intervient se mette en ordre au niveau administratif », constate Fabrice Le Hénanff, ingénieur de la Compagnie des ports du Morbihan, le gestionnaire du port et maître d’ouvrage.